

## AVIS DU MAIRE SUR LA REMISE EN ETAT DU SITE

Maître d'ouvrage : BORDINI Environnement

Site : Lieu-dit « Le Rocher Méhalin » – commune de Landéan

Désignation de l'ICPE : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux d'amiante lié

Rubrique ICPE : 2760-2b , 3540 et 2718-1

Projet : Remblaiement de l'excavation de l'ancienne carrière avec des casiers d'amiante lié et des déchets inertes

Procédure administrative : Demande d'autorisation environnementale

Parcelles concernées : section B n°237, 238, 239, 240, 241, 242, 247, 339, 442, 538, 540

Principe de la remise en état : Remblayage et remise en prairie (futur projet de centrale photovoltaïque a posteriori) selon les modalités détaillées dans l'étude d'impact déposée en préfecture et dont le détail a été présenté par courrier au maire de Landéan.

Je soussigné Monsieur *Ernauld Franck*, agissant en tant que maire de Landéan (35), atteste avoir pris connaissance des modalités prévues pour la remise en état après exploitation du site, telles qu'elles figurent dans le dossier d'autorisation relatif à la demande de la société BORDINI Environnement.

J'apporte :

- un avis favorable sur les propositions de remise en état prévue en fin d'exploitation.
- un avis défavorable sur les propositions de remise en état prévue en fin d'exploitation.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à : *Landéan*  
Le : *10/10/2023*

Signature :

Cachet :